

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE
DE GUESSLING-HEMERING
5 rue de la Forêt
57380 GUESSLING-HEMERING
<https://guessling-hemering-patrimoine-histoire.fr/>

Guessling-Hémering, le 10/07/2025

Objet : contribution dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier de Guessling-Hémering

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association ne s'oppose pas au principe d'un aménagement foncier à condition qu'il respecte, renforce et valorise le patrimoine historique et naturel du territoire. Cela implique :

- une conservation rigoureuse des éléments identitaires du paysage rural ;
- une gestion écologique et patrimoniale des haies, arbres isolés, vergers chemins et zones humides ;
- une prise en compte du patrimoine bâti et des éléments anciens du parcellaire.

1. Vestiges de la ligne Maginot

Le territoire communal de Guessling-Hémering présente encore aujourd'hui un ensemble cohérent et particulièrement riche d'ouvrages liés à la ligne Maginot, répartis sur plusieurs secteurs. Ces vestiges témoignent de l'histoire militaire du XXe siècle et constituent un patrimoine à haute valeur mémorielle, historique et paysagère, qui a déjà été partiellement altéré par de précédentes opérations foncières et agricole (exemple : Casemates, fondations d'anciens abris et ouvrages défensifs visibles dans les secteurs du *Krumen*, *Auf Tatenholz*, *Spittel* ; l'ancien Panzergraben (fossé antichar) qui constituait un linéaire historique remarquable).

Nous demandons que tous les éléments encore visibles de la ligne Maginot soient recensés, protégés dans toute attribution agricole ou forestière susceptible d'en compromettre l'intégrité.

Les éléments les plus notables incluent :

- La casemate de type Digoin située parcelle 79, lieu-dit Herrenwingert, représente la pièce la plus emblématique du secteur. Elle mérite une mise en valeur particulière (panneautage, sentier d'interprétation).
- Sur le banc de Vahl-lès-Faulquemont, au lieu-dit Am Falkenbergweg, une casemate encore bien conservée est bordée d'une haie structurante méritant d'être intégrée dans la trame verte et classée comme élément fixe. Un ancien relais téléphonique associé à la ligne Maginot a été identifié à proximité. Il peut constituer un élément de valorisation historique complémentaire.
- Sur le banc de Téting-sur-Nied, plusieurs ouvrages militaires supplémentaires ont été recensés (voir inventaire annexé à la présente contribution).

Propositions :

- exclure les vestiges de la ligne Maginot de toute parcelle reconfigurée ;
- envisager un statut de protection locale ou foncière pour ces ouvrages ;
- intégrer ces ouvrages dans la trame de cheminement futur ;
- prévoir une zone de recul d'au moins 2 mètres autour de chaque ouvrage, afin de garantir leur mise en valeur et leur accessibilité.

Nous joignons en annexe à la présente contribution un inventaire complet des ouvrages identifiés à ce jour sur la commune de Guesling-Hémering.

2. Calvaires et patrimoine religieux rural

Deux calvaires anciens sont situés dans des zones concernées par l'AFAGE. Ils participent au maillage historique et symbolique du territoire et doivent impérativement être conservés dans leur contexte paysager :

- la croix dite "KOMERT", située au lieu-dit éponyme, en bordure de chemin devant un arbre remarquable ;
- le calvaire Paul Jacob, au lieu-dit Neumax, à proximité de la route départementale menant à Bistroff.

Propositions :

- exclure les deux calvaires de toute parcelle agricole reconfigurée ;
- conserver ces éléments dans leur état actuel ;
- intégrer les calvaires dans la trame de cheminement futur ;
- prévoir une zone de recul d'au moins 2 mètres autour de chaque calvaire, afin de garantir leur mise en valeur et leur accessibilité.

3. Autres éléments patrimoniaux à protéger sur le territoire élargi

Sur le banc de Vahl-lès-Faulquemont, au lieu-dit "Bonmark", à l'intersection de la route départementale et du chemin vers Pontpierre, on observe :

- les fondations de l'ancienne chapelle ;
- deux marronniers isolés constituant un repère paysager et historique.

Proposition : ces éléments doivent faire l'objet d'une mise sous statut de conservation afin de garantir leur intégrité.

4. Haies anciennes

L'étude révèle la présence encore partielle mais significative d'un réseau de haies anciennes, notamment dans les zones prairiales et en lisière forestière. Ces haies constituent à la fois des éléments structurants du paysage rural traditionnel et des corridors écologiques essentiels. À ce titre, elles doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une protection renforcée dans le cadre de l'aménagement foncier projeté.

Propositions :

- conserver intégralement les haies implantées avant 1950, identifiables par croisement du cadastre ancien et des photographies aériennes historiques, et les intégrer comme éléments fixes du futur parcellaire ;
- favoriser la replantation de haies en suivant le tracé des anciennes limites parcellaires, dans une logique de retissage du paysage disparu ;
- utiliser des essences locales et adaptées, telles que l'aubépine, le prunellier, le noisetier, le charme ou encore le cornouiller sanguin, afin d'assurer à la fois la résilience écologique, la cohérence paysagère et la valorisation patrimoniale ;
- veiller à intégrer les haies dans les documents techniques et cartographiques de l'aménagement comme des éléments non négociables et inamovibles, notamment pour les haies de forte valeur historique ou écologique.

5. Arbres remarquables

L'étude met en évidence la présence ponctuelle mais significative d'arbres à forte valeur patrimoniale, qu'il s'agisse :

- de chênes isolés en limite de parcelle ou au sein d'anciens domaines agricoles,
- d'alignements d'arbres le long d'anciens chemins ou voiries,
- ou d'arbres de bornage, représentant d'anciens découpages cadastraux.

Ces arbres constituent de véritables repères paysagers et historiques, parfois associés à des lieux-dits ou à des pratiques anciennes (délimitation, pacage...).

Propositions :

- intégrer ces arbres comme éléments fixes du futur parcellaire ;
- inscrire ces éléments dans les documents d'urbanisme, notamment via :
 - leur classement en espaces boisés classés dans le Plan local d'urbanisme ;
 - leur enregistrement dans les inventaires locaux du patrimoine naturel ou paysager ;
 - et, le cas échéant, leur intégration dans une trame verte structurante du territoire ;
- privilégier une mise en valeur pédagogique lorsque ces arbres sont associés à un récit ou à un usage local.

6. Intérêt du maintien des vergers existants dans leur localisation actuelle

Les vergers présents à Guessling-Hémering, notamment ceux situés sur les hauteurs au nord-ouest du village, ceux situés dans le lieu-dit Elten Pilchen et ceux ceinturant les zones habitées, constituent un patrimoine vivant et un élément structurant du paysage rural local. Leur présence actuelle n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un équilibre ancien entre usages, conditions favorables et intégration paysagère.

Les vergers jouent un rôle tampon face au ruissellement, en particulier en zone de pente. Ils limitent l'érosion, ralentissent les eaux de pluie et protègent les sols agricoles situés en contrebas.

Ces vergers sont souvent anciens, en production, et implantés sur des sols adaptés. Le projet actuel prévoit leur regroupement au nord, ce qui ne semble pas pertinent d'un point de vue historique et paysager.

Par ailleurs, la perte d'un verger adulte ne peut être compensée par une simple plantation d'un nouveau, tant du point de vue de la biodiversité que de l'usage.

Replanter des vergers en un seul secteur compromet la logique traditionnelle d'implantation dispersée et en lisière d'habitat, le rôle tampon périphérique autour du village et l'identité paysagère et toponymique de certains lieux-dits.

Propositions :

- maintenir les vergers existants dans leur localisation actuelle, afin de préserver leur rôle hydrologique, écologique, paysager et patrimonial ;
- écarter tout déplacement vers un secteur unique, notamment au nord du village ;
- adopter une approche localisée, fondée sur un recensement plus précis et documenté des vergers en place ;
- sanctuariser ces vergers dans le projet d'aménagement, en les intégrant comme éléments fixes à préserver dans le futur parcellaire.

7. Chemins ruraux

Les anciens chemins ruraux de la commune, aujourd'hui souvent effacés, dégradés ou réaffectés, jouaient autrefois un rôle fondamental dans l'organisation du village. Ils reliaient entre eux les lieux-dits, les exploitations agricoles isolées, les bois communaux, les fontaines, les calvaires ou les anciens lieux de culte.

Au-delà de leur fonction d'accès, ces chemins structurent le paysage et matérialisaient des pratiques sociales et agricoles anciennes, et constituent un patrimoine viaire à part entière, qu'il convient de reconnaître et de valoriser. Aujourd'hui, ils servent aux balades et découvertes du patrimoine de notre village.

Propositions :

- favoriser une restitution du maillage historique des chemins ruraux ;
- privilégier une logique de reconquête patrimoniale du réseau, et non uniquement une approche fonctionnelle agricole ;
- donner un traitement patrimonial spécifique à certains tronçons à forte valeur historique ;
- préserver l'enherbement ou les bordures végétales historiques (alignements d'arbres, haies anciennes, fossés herbacés) pour maintenir l'aspect traditionnel des cheminements ;
- renommer ou rétablir les noms anciens des chemins, souvent liés aux bans, aux familles ou aux activités passées et les inscrire dans la signalétique communale.

7.1. Observation 1 – Chemin de la rue de la Forêt à la rue des Trois Jardins

L'étude mentionne un axe reliant la rue de la Forêt à la rue des Trois Jardins (page 131 de l'étude). Il convient de rectifier la nature réelle de ce chemin. Ce n'est pas une route goudronnée, mais un chemin rural non revêtu, qui occupe une place structurante dans la trame du village.

Intérêts du chemin :

- il constitue une liaison douce essentielle entre le centre-bourg, les premières zones boisées et des zones de pâturage du village ;
- il longe un ruisseau ;
- il donne accès à un point de vue remarquable sur le village, notamment sur l'église ;
- son statut non revêtu doit être préservé pour maintenir son caractère rural, écologique et patrimonial.

Propositions :

- maintenir dans son tracé et sa forme actuelle (non goudronné),
- classer comme élément fixe du futur aménagement
- valoriser comme cheminement d'intérêt communal, avec signalétique éventuelle mettant en valeur ses qualités paysagères et écologiques.

7.2. Observation 2 – Chemins du lieu-dit Elten Pilchen

Dans le lieudit Elten Pilchen, l'étude n'intègre pas explicitement la présence d'un réseau de chemins existants et non cadastrés, pourtant porteurs d'une forte valeur patrimoniale, paysagère et historique.

Intérêts du réseau de chemins :

- Ces chemins desservent des zones sensibles et emblématiques :
 - la casemate de type Digoin (élément majeur de la ligne Maginot),
 - un point de vue remarquable sur le village, notamment l'église et le noyau ancien,
 - des vergers traditionnels encore en activité ou à reconquérir.
- Le secteur est riche en sources naturelles, vestiges non cartographiés de la Seconde Guerre mondiale (abris, creusements...) et probablement d'une ancienne conduite alimentant une fontaine qui n'existe plus, mais datant de 1857)
- Ce paysage est aussi porteur de mémoire locale oubliée lié à la pratique de la viticulture.

Propositions :

- intégrer le chemin principal d'Elten Pilchen et ses chemins secondaires non cadastrés au plan d'aménagement foncier comme éléments fixes ;
- ne supprimer ou déplacer aucun de ces tracés, afin de préserver la logique du maillage ancien ;
- une mise en valeur patrimoniale du secteur soit envisagée

8. Mardelles et mares

L'étude d'aménagement foncier recense la présence de nombreuses mares, mardelles et zones humides, réparties sur le territoire de la commune, notamment en bordure de zones prairiales ou forestières.

Certaines de ces zones humides sont d'origine naturelle, d'autres résultent de pratiques agricoles ou d'usages anciens.

Ces éléments constituent des témoignages précieux du rapport entre les villageois et les milieux humides, et participent à la diversité biologique du territoire (amphibiens, libellules, flore hygrophile...).

Propositions :

- préserver intégralement toutes les mares et mardelles recensées, qu'elles soient en eau permanente ou temporaire ;
- les intégrer comme éléments fixes dans le parcellaire futur, en excluant tout remblaiement, drainage ou mise en culture ;
- appliquer autour de chaque mardelle une zone de non-culture d'au moins 10 mètres, ou réduite à 5 mètres maximum si des pratiques agricoles adaptées au milieu humide y sont mises en œuvre (ex. : prairies permanentes, absence de phyto...) ;
- mettre en valeur certaines de ces zones accessibles par un panneau explicatif ;
- croiser les données cartographiques actuelles avec les cartes anciennes pour identifier d'éventuelles mares disparues susceptibles d'être restaurées ou reconnues.

9. Gouvernance du projet et participation de la société civile

L'ampleur du projet d'aménagement foncier sur Guessling-Hémering et ses impacts durables sur la structure du paysage, la biodiversité, le patrimoine rural et la mémoire collective, justifient une ouverture plus large de la gouvernance locale aux acteurs de la société civile concernés.

Notre association, engagée dans la valorisation de l'histoire locale, du patrimoine rural et des milieux naturels, souhaite pouvoir contribuer de manière constructive et suivie à la bonne conduite du projet, en apportant son expertise, ses données et sa connaissance du territoire.

Propositions :

- être associée régulièrement, en tant que membre observateur ou contributeur consultatif, aux travaux de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).
- proposer la création d'un groupe "Patrimoine et Paysage" rattaché à la CCAF ou en lien avec les services instructeurs.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à nos observations, formulées dans un esprit constructif et dans l'intérêt du territoire, de ses habitants, de son histoire et de son patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe COMBAS

Président de l'Association pour la
sauvegarde du patrimoine et de
l'histoire de Guessling-Hémering

ANNEXE : LA LIGNE MAGINOT

La ligne Maginot est une ligne de fortifications construite le long de la frontière franco-allemande dans les années 1930 pour protéger la France contre une invasion allemande. Guessling-Hémering était l'un des sites de cette ligne, situé sur la ligne fortifiée de Faulquemont.

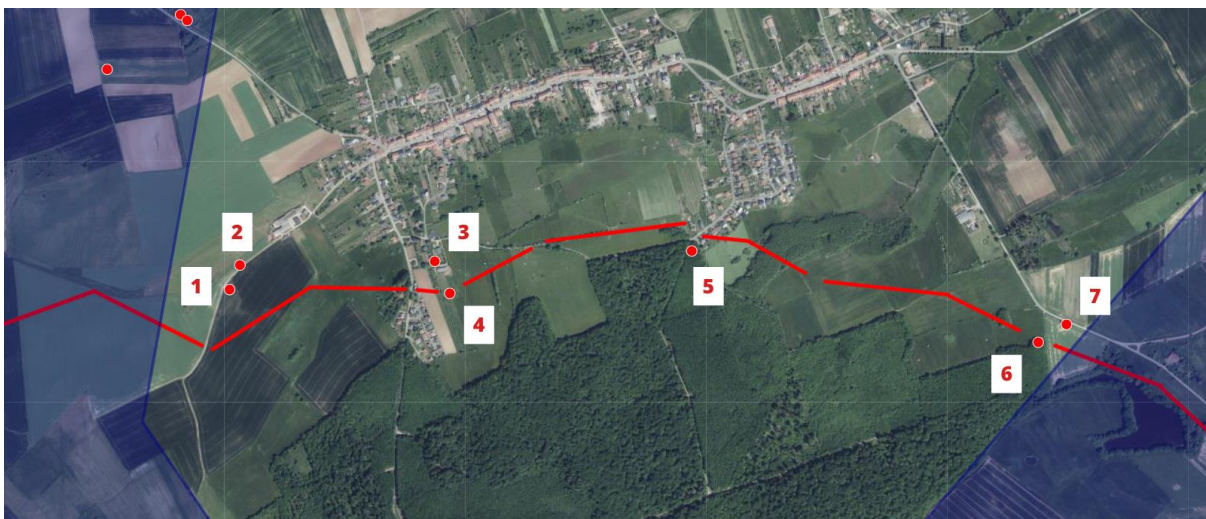


La ligne comprenait des casemates, des blocs de combat et des tourelles. Les fortifications étaient équipées de canons, de mitrailleuses et d'autres armes lourdes pour repousser toute attaque ennemie.

Guessling-Hémering est couvert par le secteur fortifié de Faulquemont. La partie nord du village se trouve sur le sous-secteur du Bois des Chênes, confié au 146^e régiment d'infanterie de forteresse. La partie sud est la zone de la Commission d'Études des Zones Fortifiées (CEZF).

1. Au sud : Commission d'Études des Zones Fortifiées (CEZF)

Le tracé comprend deux lignes de blockhaus parallèles, la ligne principale est précédée d'un fossé anti-char. Une ligne d'arrêt se doit se situer à environ 2 kilomètres en arrière de la ligne principale et est également équipée d'un fossé antichar doublé de barbelés.



Sur les anciennes photos aériennes, il le faussé antichar est encore visible. C'est le cas sur ce cliché aérien de 1948. Les flèches rouges permettent d'identifier le faussé, les flèches blanches indiquent les Blockhaus présents sur cette ligne.



1.1. Les ouvrages de la CEZF

N°	Dénomination	Constructeur	Indications
1	Tourelle At29	MOM	Encuvement bétonné pour tourelle démontable STG mle 35 37
2	Tourelle At30	MOM	Encuvement bétonné pour tourelle démontable STG mle 35 37
3	M100B	MOM	Blockhaus pour mitrailleuse
4	C5	MOM	Casemate d'infanterie double de la deuxième ligne (CEZF), dont la construction a été entamée mais reste inachevée. Le plan type de ce type de bloc est issu de la CEZF (10/12/1939), adaptation directe du type STG.

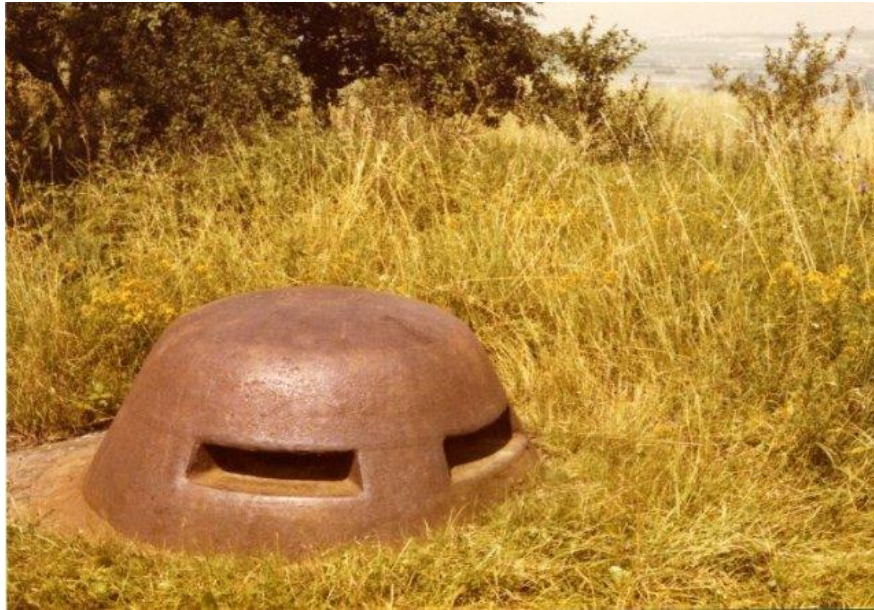
5	M101B	MOM	Blockhaus pour mitrailleuse, flanquant à gauche. Les marques des constructeurs sont visibles sur ce blockhaus
6	C6	MOM	Casemate d'infanterie double de la deuxième ligne (CEZF), dont la construction a été entamée mais reste inachevée. Le plan type de ce type de bloc est issu de la CEZF (10/12/1939), adaptation directe du type STG.
7	M102B	MOM	Blockhaus pour mitrailleuse, flanquant à gauche. Situé sur la commune de Bistroff.

2. Au nord : secteur fortifié de Faulquemont



N°	Dénomination	Constructeur	Indications
1	Ab2-III	MOM	Le nom donné à cet observatoire est "Guessling-Cote 298" dans le répertoire de 1939 du SF de Faulquemont.
2	Tourelle At27	MOM	Bloc pour tourelle démontable modèle 1937
3	Tourelle At28	MOM	Bloc pour tourelle démontable modèle 1937
4	Anserten 2	MOM	Le blockhaus de l'Anserten 2 (Tattenholz) est un blockhaus pour une mitrailleuse Hotchkiss 8mm modèle 1914.
5	Anserten 1	MOM	Le blockhaus de l'Anserten 1 (Tattenholz) est un blockhaus pour une mitrailleuse Hotchkiss 8mm modèle 1914.
6	Observatoire du Tattenholz	MOM	Sur le banc de Téting sur nied. L'observatoire du Tattenholz est constitué d'une cloche type "Héron-Fontaine". Plusieurs blockhaus composent cet observatoire.

3. Type Digoin



La casemate Digoin est une des variations des fortifications de la ligne Maginot. Son nom provient de la ville de Digoin, localisée en Saône-et-Loire, où le premier prototype a été édifié. Elle était destinée à accueillir une tourelle de char et était habituellement équipée d'une installation de mitrailleuses pour la protection rapprochée.

Au sein du système de fortifications de la ligne Maginot, une casemate Digoin a été érigée dans la commune de Guessling-Hémering (Auf Hinschel). Elle faisait partie du secteur fortifié de Faulquemont et comprenait une tourelle pour char GFM (Guetteur et Fusilier-Mitrailleur). La casemate était également équipée de cloches GFM et JM (Jumelage de Mitrailleuses) pour la défense rapprochée.

A Guessling-Hémering, le lieu est connu sous le nom de « La Clock ». Ce blockhaus s'est retrouvé sur un site de vente en ligne en 2009. Le vendeur, s'étant pris au jeu des enchères en 1977, précisait que l'entrée était bouchée par de grosses pierres. Depuis, de nombreux déchets ont totalement obstrué l'entrée.

4. Autres traces de 39-45 existantes

Des abris enterrés qui ont été remblayés par des prisonniers russes sous l'ordre de l'armée allemande. Il en existe un déblayé dans le lieudit Elten Pilchen, d'environ 7m de long et composé de tôles ondulées METRO d'où sortait un conduit d'aération et avec sol bétonné équipé d'une rigole au centre.



Certaines tôles METRO ont été utilisées par la suite par les habitants pour d'autres usages. Il en existe un autre sur la parcelle de feu Emile WEISS de plus petite taille.

On peut aussi trouver des tranchées en forêt, des éclats d'obus partout dans le village et des dalles en béton du fossé.